

<https://enseignants.se-unesa.org/Rapport-de-l-OCDE-la-remuneration-des-directeurs-pointee-du-doigt>



Enseignants de l'Unsa

# Rapport de l'OCDE : la rémunération des directeurs pointée du doigt

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : mercredi 19 septembre 2018

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Le rapport de l'OCDE rendu en septembre 2018 pointe en moyenne une rémunération seulement supérieure de 7% pour un directeur par rapport à un adjoint.

Pour le SE-Unsa, ce rapport a le mérite de mettre en lumière la faiblesse de rémunération des directeurs au regard des missions et responsabilités croissantes qui leur sont confiées.

Pour le SE-Unsa, le ministère doit reconnaître l'ensemble des tâches confiées aux directeurs ainsi que leur degré de responsabilité et les rémunérer à leur juste valeur. Il faut pour cela réévaluer les bonifications indiciaires et l'indemnité que les directeurs perçoivent :

- une augmentation de la BI ;
- la création d'un groupe supplémentaire 15 classes et plus ;
- la création d'un groupe 4-9 classes pour la BI ;
- une ISS de 250 euros minimum mensuels.

Après le rapport de la mission parlementaire sur la direction d'école (à lire [ici](#)), cet avis de l'OCDE constitue un nouvel élément sur la rémunération qui devra être pris en compte lors de l'agenda social. Par ailleurs, en mettant également en lumière l'absence de statut juridique de l'école, le rapport souligne que trop souvent l'école subit un pouvoir décisionnel qui s'impose à elle.

Direction et fonctionnement de l'école au programme de l'agenda social : retrouvez [les propositions du SE-Unsa](#)